



Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 NOVEMBRE 2018.

Présidence de Mme Véronique BRÖNNIMANN.

La séance débute à 20h.

Membres présents :

Sont excusés : Mme Françoise PERRENOUD, démissionnaire.

Mesdames Kornélia THIERY et Nadia GLOOR.

Messieurs Charles-Henri BARBY, Matthieu BURKHART,

Pierre-Alain DALMAS, Eric LOUTAN, Ali-Georges MAIRE et
Olivier THIBAUD.

Non excusés : Mme Micheline GUADAGNINO (excusée après coup) et M.
Kenan ARSLAN.

M. Didier LOMBARDET, municipal, est excusé pour ce Conseil.

Avant de procéder à l'appel, Mme Véronique BRÖNNIMANN, présidente, tient à rappeler deux articles de notre règlement, afin d'éviter tout vice de forme.

Art. 27 :

Le président prend part aux élections, ainsi qu'aux votations qui ont lieu au scrutin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité des suffrages, aux conditions fixées à l'article 35b LC.

Art. 50a :

Un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément, être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation non volontaire.

Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants du Conseil. Dans ce cas, l'article 49 qui précède n'est pas applicable.

Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.

Mme BRÖNNIMANN passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

Il y a 49 conseillers dans la salle.

Comme il manque toujours un membre à la CISEROC, il faut nommer un ou une délégué(e) à cette association intercommunale. Je propose de rajouter cette nomination au point 10.

Y a-t-il au sein de notre assemblée, un(e) conseiller(ère) qui désire apporter une remarque concernant cette modification, si ce n'est pas le cas, je vous soumetts l'ordre du jour modifié.

Le Conseil ayant été convoqué en conformité avec son règlement, je vous soumetts l'ordre du jour de cette séance du jeudi 8 novembre 2018.

ORDRE DU JOUR.

1. Démission – Assermentation.
2. Election d'un(e) scrutateur (trice).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.
4. Communication de la Municipalité.
5. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
6. Questions – Pétitions.
7. Complément I au budget 2018.
8. Réalisation de la route d'accès Rue du Levant – Demande de crédit de construction et approbation des réponses aux opposants.
9. Rénovation de la place de jeux de Corcelles-sur-Chavornay – Demande de crédit.
10. Nomination d'un (e) délégué (e) à la CISEROC.

L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Démission – Assermentation.

Suite à la démission de Madame Françoise PERRENOUD, il apparaît que le groupe auquel appartient cette dernière a la possibilité de présenter un autre de ses membres. Le président du groupe : « Chavornay Ensemble » nous a communiqué le nom de la personne qui va occuper le siège laissé vacant. Il s'agit de Mme Anna IZZO, qui va rejoindre notre assemblée en tant que nouvelle conseillère communale.

Dès lors, je prie Mme IZZO de s'avancer pour prêter « Serment » et je demanderai à la salle de bien vouloir se lever....

Mme IZZO, après lecture du serment et l'évocation de votre nom, je vous demanderai de lever la main droite et dire :

« Je le promets »

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Après la promesse faite par Mme IZZO, Mme Véronique BRÖNNIMANN, présidente, lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil. Elle l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 50 membres présents.

2. Election d'un(e) scrutateur (trice).

Mme Véronique BRÖNNIMANN, présidente, rappelle d'abord que l'élection se fait généralement au bulletin secret mais que l'élection peut être tacite si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir. Elle demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Elle demande s'il y a des propositions.

M. Yves AUBERSON, du groupe PLR – les Indépendants, propose la candidature de M. Jacques BOVEY.

M. Yves PENEVEYRE, du groupe UDC, propose la candidature de M. Jérôme GENOUD.

Mme Sandrine VIGLINO, du groupe PS et social écologique, propose la candidature de Mme Sara BLANCO.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Bulletins délivrés :	50
Bulletins rentrés :	50
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	49

Majorité absolue :	25
--------------------	----

M. Jacques BOVEY est élu avec 28 voix

M. Jérôme GENOUD obtient 12 voix

Mme Sara BLANCO obtient 9 voix.

M. Jacques BOVEY remercie l'assemblée pour son soutien.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est accepté à l'unanimité.

4. Communication de la Municipalité.

Il n'y a pas de communication écrite.

Communications orales :

4.1 M. Christian KUNZE, syndic, nous informe qu'il y a eu au sein de la Municipalité une petite réorganisation des dicastères. La CISEROC est reprise par M. Gérard OTTIGER jusqu'à la fin de la législature, il demande à l'assemblée d'en prendre bonne note.

5. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

CISEROC :

5.1 Mme Aline BAÛ précise que la CISEROC s'est réunie le 3 octobre dernier. Suite à la démission de Mme Jovanka FAVRE qu'ils remercient pour son investissement et son travail au sein de la CISEROC durant toutes ces années, ils ont accueilli le nouveau représentant de l'exécutif M. Gérard OTTIGER. Ils ont procédé à la préparation de l'Avent de Chavornay qui aura lieu le mercredi 12 décembre au rond-point devant le DENNER. Ensuite, ils ont organisé les premiers points du samedi de la lutte contre le racisme qui aura lieu le 23 mars 2019. La 2^{ème} rencontre du Café contact où ils ont accueilli 4 personnes a eu lieu et la prochaine rencontre est prévue le vendredi 16 novembre de 9h à 11h au local de l'EGED dans la maison de commune.

Commission de recours en matière d'impôts et en matière informatique :

Pas de communication.

ARCC :

5.2 M. Claude AUBERSON précise qu'il n'a pas assisté à la dernière séance, mais d'après ce qu'il a entendu, tout se passe bien.

AIAE :

Pas de communication.

ORPC :

5.3 M. Gérald OTTIGER, municipal, nous donne des informations concernant l'ORPC.

La séance de l'ORPC a eu lieu le 20 septembre, voici les points discutés.

1. Lecture de la résolution du Conseil communal de Chavornay.
2. Lecture du rapport de la Commission de gestion sur le licenciement de M. Claude RÜTISHAUSER.
Dans le résumé, il a été dit : le Codir a perdu la confiance des autorités communales. Certes le Codir a agi dans la légalité, mais le fonctionnement au sein du Codir montre des failles. La Commission a ressenti une certaine tension et un manque de communication et en veut pour preuve, la démission de M. GOY.
Le choix et la manière de rupture des liens professionnels ont été mal évalués par le Codir.
Sur le plan humain, il est inadmissible de convoquer une personne pour signer un contrat de travail et de lui signifier son licenciement.

La Commission de gestion souhaite une amélioration.

En conclusion, la Commission souhaite que le Codir fasse preuve de plus de clarté dans sa gestion et ses prises de décision.

Elections :

Nouveau membre au Codir :

est élu avec 63 voix, M. Luigi FIORITO, municipal à Vallorbe.

Conseil intercommunal : réélection :

Président : M. Patric MARTIN de Belmont-sur-Yverdon

Vice-président : M. ROULET de la Vallée de Joux

La Commission de gestion et les scrutateurs restent les mêmes qu'en 2018, sauf pour un scrutateur remplaçant :

Mme BALMER de Bavois est élue.

Le préavis indemnisation a été accepté avec un amendement.
Le préavis prévoyait entre autre que les communes s'occupent de rétribuer les membres CI et commissions, la demande est que le CI reçoive CHF 50.- par séance et que les commissions aient une rétribution au km de CHF 0.70.
Le préavis et l'amendement ont été acceptés.

Le préavis concernant le budget 2019 a été accepté.

Vu le nombre croissant des habitants, la part par habitant s'élève à CHF 17,40, c'est-à-dire un centime de moins que l'an dernier.

Rapport du commandant :

Activité :

Opération pape de concert avec la police.

UVC à Bavois, Marathon d'Yverdon et la boucle.

Pour environ 4 jours de service par homme.

Instruction et engagement :

Mis à part le fait de casser des cailloux afin d'apprendre le maniement de différents outils, genre marteaux piqueurs, etc.
Les CR pourront être mis à profit dans les communes ou dans le district pour des travaux de remise en état. Il faut quand même prévoir un délai d'une année. Pour le chef de la PC au niveau cantonal, la PC est en mutation, au lieu de travailler par groupe de travail avec un seul chef, la PC va créer des bataillons de compagnie, des sections et des groupes ayant chacun un chef respectif afin de rendre plus attractif le travail pour les astreints, ainsi chaque homme aura un travail plus diversifié.

Au niveau des propositions individuelles :

Il a été demandé que tous les rapports de commission soient remis avant le Conseil, ce qui sera fait.

6. Questions – Pétitions.

Il n'y a pas de pétition.

- 6.1 M. Olivier BRIAND, au nom du groupe Social Ecologique, tient à remercier les personnes qui se sont déplacées pour assister au documentaire qui a été présenté au foyer de la salle polyvalente.

6.2 M. Yves LEUENBERGER dit que comme bon nombre de conseillers, il a été satisfait de voir arriver un peu de pluie au mois d'octobre, par contre, ce qui l'a moins satisfait, c'est d'avoir constaté que les fuites d'eau constatées dans la salle polyvalente n'ont pas été résorbées. En effet, il pense que celles-ci avaient été constatées il y a plus d'une année. On a eu un magnifique été pour faire les travaux, aujourd'hui, il n'y a rien qui a été fait.

M. Gérald OTTIGER, municipal, répond que c'est en cours, la Municipalité attend le rapport pour l'enveloppe énergétique du bâtiment et les travaux vont suivre. Il est vrai que cela a pris un peu de temps, mais ça va se faire.

Il n'y a plus de questions.

7. Complément I au budget 2018. Préavis n° 16 – 4/18.

Comme M. Ali-Georges MAIRE est excusé, il est remplacé par M. Bertil MAIRE qui nous fait part des conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis n° 16 – 4/18 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

des compléments au budget 2018 représentant au total une augmentation des charges de CHF 133'300.- sont accordés à la Municipalité,

La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de recettes prévues au budget 2018	CHF	-127'650.00
Augmentation des charges	CHF	298'300.00
Diminution des charges d'amortissement	CHF	-165'000.00
Excédent de charges selon budget et crédit complémentaire	CHF	5'650.00

Les compléments au budget 2018 sont acceptés à l'unanimité.

8. Réalisation de la route d'accès Rue du Levant – Demande de crédit de construction et approbation des réponses aux opposants. Préavis n° 17 – 4/1/.

M. Alain HUSSON, rapporteur, nous donne lecture des conclusions de son rapport.

- 8.1 M. Yves PENEVEYRE, concernant les vœux, ceux-ci font état de raisons de sécurité pour ne pas créer un accès supplémentaire sur la route d'Yverdon. Il aimerait connaître quelles sont les raisons de sécurité telles qu'elles ont été établies.

M. Paolo TROILO répond que la raison est unique, c'est d'éviter la multiplication d'accès de parcelles privées sur la route cantonale. C'est une communication qui a été donnée par le responsable voyer Nord vaudois.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis n° 17 – 4/18 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 154'000.00 pour la réalisation d'une route d'accès Rue du Levant,
2. de régler ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 30 ans, au maximum,
3. d'adopter les plans « Rue du Levant – Enquête publique – Réalisation d'une route d'accès, éclairage public et point de collecte des déchets » tel qu'ils ont été mis à l'enquête publique du 6 juin au 5 juillet 2018,
4. de lever les oppositions suscitées par ce projet et d'adopter les projets de réponses proposées par la Municipalité. Le Département des infrastructures et des ressources humaine (DIRH) étant chargé d'en assurer la notification conformément à l'article 60 LATC,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

La demande de crédit de construction et approbation des réponses aux

opposants pour la réalisation d'une route d'accès Rue du Levant est acceptée par 48 voix avec 1 abstention.

**9. Rénovation de la place de jeux de Corcelles-sur-Chavornay –
Demande de crédit. Préavis n° 18 – 4/18.**

Mme Corinne VERLY, rapporteur, nous donne lecture des conclusions de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis n° 18 – 4/18 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de la place de jeux de Corcelles-sur-Chavornay,
2. d'accorder à ce titre un crédit de CHF 32'530.00.
3. de financer cette construction par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

La demande de crédit pour la rénovation de la place de jeux de Corcelles-sur-Chavornay est acceptée par 48 voix avec 1 abstention.

10. Nomination d'un (e) délégué (e) à la CISEROC.

Mme Véronique BRÖNNIMANN, présidente, rappelle d'abord que l'élection se fait généralement au bulletin secret mais que l'élection peut être tacite si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir. Elle demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Elle demande s'il y a des propositions.

M. Yves AUBERSON, du groupe PLR – les Indépendants, propose la candidature de Mme Maria JORAY.

Comme il n'y a pas d'autre proposition et pas de demande de vote à bulletin secret, Mme Maria JORAY est élue tacitement.

Mme Véronique BRÖNNIMANN nous informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu le samedi 15 décembre et celui-ci sera suivi du souper annuel qui aura lieu à Essert-Pittet.

La prochaine séance de bureau aura lieu le mercredi 14 novembre.

Elle demande aux membres du bureau de passer au perchoir après la clôture de la séance et passe la parole à Mme Marie-Claude SCHNEITER pour le contre-appel.

La séance est close à 20h47.

La présidente :

Véronique BRÖNNIMANN



La secrétaire :

M-C. SCHNEITER